

# Résidences de Cachan

**Conseil de résidence jeudi 13 novembre 2014 à 17h30**

**Salle de réunion au Rez – de -Chaussée du bâtiment J**

Jean-Cyriaque Babellat, directeur de la résidence de Cachan,  
Evelyne Gadou, directrice adjointe de la résidence de Cachan,  
Hélène Arcambal, service contentieux résidence de Cachan  
Philippe Depoix, service patrimoine du Crous de Créteil,  
Sylvie Chaudon, assistante sociale  
Odile Malézieux, Bureau des Etudes et de la Vie étudiante (BEVE)  
Jordan Delorme, élu  
Raphaël DAVID, élu  
Daniel Stan, élu  
Camille Dumas, présidente du BDE  
Renaud Taleroy, secrétaire du BDE

Sylvie Chaudon, la nouvelle assistante sociale est présente à la résidence de Cachan le mercredi après-midi et le jeudi toute la journée. Il est possible de la rencontrer avec ou sans RDV.

## **1 – Bilan de la rentrée 2014-2015**

Les journées de rentrée se sont relativement bien déroulées.

Les dossiers des primo arrivants de l'ENS attendus le vendredi 29 août avaient été numérotés en amont. Pour chaque numéro était attribuée une tranche horaire. Il avait été estimé que 7 agents pourraient recevoir 60 dossiers en deux heures.

L'organisation prévue a évité la formation d'une file d'attente au milieu de la nuit.

Malheureusement, il y avait deux agents d'accueil absents.

Certains étudiants n'avaient pas de dossier du fait de leur demande tardive.

C'est une période difficile car il n'est pas aisé de prévoir combien de logement seront disponibles. Le 31 août étant un dimanche cette année, ce fut un chassé-croisé encore plus délicat entre les arrivées et les départs.

Il faudra faire le bilan de ces problèmes lors de la réunion de préparation en Juin 2015 pour la rentrée 2015/2016.

Nous essaierons d'adapter aussi ce procédé de numérotation pour les dossiers des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années qui prennent leur logement fin août. Il faudra trouver une solution pour les cas de demandes de dossiers tardives. Il faudra aussi mieux appréhender la coordination entre les demandes des admis sur concours gérés au CROUS et les admis sur dossier (et autres cas) gérés à l'ENS.

### **Taux d'occupation :**

A ce jour, la résidence est occupée à 98,5 %.

Il reste encore 18 personnes en attente de logements.

Il y a cependant des départs à chaque fin de mois. Les étudiants en attente sont contactés au fur et à mesure des disponibilités du moment.

Sur les 11 logements type ULS, 7 ont été transformés en logement étudiant au regard du faible nombre de demandes, 2 sont occupés par un étudiant handicapé et 1 occupé à titre gratuit par l'auxiliaire de vie qui les gère. Il reste 1 seul logement ULS en réserve disponible.

## **2 - Procédures administratives**

### **Dossier d'admission et de réadmission. :**

9 dossiers de réadmission ne nous sont pas encore parvenus.

Il y a eu beaucoup de demandes de recours cette année car certains étudiants n'avaient pas rendu leur coupon ou n'avaient pas demandé leur réadmission et ils ont changé d'avis au dernier moment.

Nous rappelons donc que chaque résident devra informer le CROUS de son intention pour l'année 2015-2016 de quitter ou non la résidence. Il lui faut remplir le coupon qui lui sera transmis fin février et le déposer avant la fin avril.

Si en avril, l'étudiant ne sait pas ce qu'il fait en septembre, il lui est fortement conseillé de faire une demande de réadmission.

Nous rappelons que chaque année, suite à sa réadmission, l'étudiant doit remplir un dossier et le compléter avec tous les documents demandés : assurance, acte de caution en particulier.

Pour les demandes de réadmission, il ne faut pas avoir de dettes auprès de CROUS, il faut s'être acquitté de tous ses loyers.

### **Maintiens illégaux – procédures d'expulsion**

Il y a actuellement quelques maintiens illégaux dans la résidence, dont un étudiant de l'ENS. Mme Hélène Arcambal l'a contacté plusieurs fois pour faire un point sur sa situation et pour trouver une solution. Il ne s'est pas présenté à son bureau. La procédure d'expulsion est engagée. Le dossier est maintenant entre les mains des avocats du CROUS.

### **Permutation :**

Jean-Cyriaque Babelat, Directeur de la résidence de Cachan, indique qu'il refuse les demandes de permutation de confort. Elles ne peuvent être acceptées que pour des problèmes de sécurité et dans ce cas seulement les étudiants sont relogés dans une autre chambre.

Dans les autres résidences du CROUS, c'est la même chose, il n'y a pas de permutation. Si le logement est mis en location, c'est que c'est possible d'y vivre.

Raphaël DAVIS, élu, souhaite aborder le problème des punaises de lit. L'étudiant dont le logement était infesté est passé souvent à l'accueil. Le CROUS a mis très longtemps à réagir.

Jean-Cyriaque Babelat, Directeur de la résidence de Cachan indique que le produit met du temps à agir et que 2 ou 3 passages sont nécessaires afin d'assurer une action efficace à son maximum.

La procédure a changé pour le cas des punaises de lit. Un logement est à disposition pour loger l'étudiant pendant que le produit agisse.

### **Préavis de départ :**

C'est 1 mois au lieu de 3 mois. Nouvelle disposition dans le contrat signé en septembre 2014

### **Prélèvement automatique :**

Le prélèvement automatique est mis en place à la résidence de Cachan. L'ordre de prélèvement est fait à Cachan.

Il faut payer le loyer avant le 10 mois.

Le prélèvement automatique se fait le 13 du mois.

Jean-Cyriaque Babelat, directeur de la résidence de Cachan indique qu'il est possible de payer le loyer par espèce, CB, prélèvement automatique et aussi par virement.

Il souhaite éviter le plus possible les chèques supérieurs à 500 euros car il y a beaucoup de chèques qui reviennent impayés.

Si l'étudiant a des difficultés, il est toujours possible de discuter, de s'arranger pour trouver une solution.

Pour les étudiants qui payent 6 mois de loyer d'avance, proposer de payer par virement et non plus par chèque.

### **Elections des représentants étudiants au Conseil d'administration du CROUS de Créteil :**

Les élections ont lieu le mercredi 19 novembre 2014

A l'ENS, il sera possible de voter de 9h à 17h dans le hall Villon.

### **3 - Sécurité et prévention sur le campus**

Il y a des personnes extérieures à la résidence qui viennent dans les halls des bâtiments et ailleurs.

Jean-Cyriaque Babelat, directeur de la résidence de Cachan doit être tenu informé de ce qui se passe sur le campus, en informer sa hiérarchie ainsi que la Police.

Les étudiants doivent lui faire part de ce qui se passe.

Il incite fortement les étudiants victimes d'agressions verbales et/ou physiques d'aller porter plainte à la Police.

Il a contacté le Directeur du CROUS de Créteil et le commissaire de Police, il est dans l'attente d'une date pour une réunion sur ce sujet, sur ce qui peut être fait et par qui (Est-ce que la police municipale pourrait faire une ronde sur le campus ? Est-ce que la police municipale est compétente pour intervenir dans le campus ?).

Lui-même et d'autres agents du CROUS sont également logés sur le campus, ils connaissent également le problème.

Les agents de sécurité de la porterie sont présents pour les risques incendies seulement.

Du fait de la présence de personnes étrangères à la résidence dans la laverie et la salle d'étude, ces lieux ferment à 21h.

Les abords de la laverie sont peu éclairés, c'est peut-être cela aussi qui attire les squatteurs ? M. Depoix propose d'installer plus de lumière, puis d'ouvrir jusqu'à 22h et voir l'évolution.

Il y a un séchoir qui ne fonctionne pas. Il faut voir avec la société qui gère les machines. Ce n'est pas le CROUS.

#### **Rôle des personnels d'astreinte :**

Ils sont là pour la sécurité des bâtiments et quand il y a un problème.

Il y a des étudiants qui oublient leur clé dans leur logement.

Les personnels d'astreinte n'ont pas d'obligation à leur ouvrir la porte. Ils le font mais pas au-delà de 21h.

#### **Vie pratique :**

Fêtes à la Kfet : il y a eu des plaintes de résidents du bâtiment B suite aux bruits.

Le BDE a pourtant fait très attention.

Il ne faut pas relâcher l'effort.

#### **Propreté du campus :**

Les abords de la Kfet sont mieux. Continuez.

### **Poubelles :**

Des grandes poubelles sont disponibles dans une autre résidence. Le BDE va s'organiser pour aller les chercher.

### **Affichage :**

Rappel : Pas d'affichage sauvage sur les portes vitrés, seulement sur les panneaux d'affichage.

### **Terrasses :**

Il est interdit d'aller sur les terrasses. Il y a des locaux de clubs ou associations qui donnent sur une terrasse, c'est interdit et dangereux d'y aller.

### **Convention d'occupation :**

Les dossiers de dégât des eaux ne sont pas clos auprès de l'assurance car le BDE n'a pas les conventions d'occupation des locaux CROUS mis à disposition dans les différents bâtiments de la résidence.

Jean-Cyriaque Babellat, directeur de la résidence de Cachan a vu avec les services du CROUS de Créteil. La personne va rédiger un avenant au contrat de la convention initiale de mise à disposition de la maison de l'étudiant.

La finalisation et la signature du texte par chaque partie devraient être faites d'ici deux semaines.

### **Bâtiment B :**

Le digicode du bâtiment B de l'escalier extérieur ne fonctionne pas.

Quelle est la solution ?

Des portes coupe feu seraient utiles mais l'intervention est chère.

### **Bâtiment M :**

L'alarme incendie se déclenche souvent au bâtiment M car il arrive que la cuisine faite par les étudiants produise de la fumée et déclenche le détecteur de fumée.

### **Installation de la parabole :**

Le CROUS de Créteil ne s'oppose pas à l'installation d'une parabole. La question a été posée au propriétaire : la Sté OSICA qui n'a pas répondu à ce jour.

### **Extincteurs :**

Le prochain contrôle du parc d'extincteurs aura lieu en janvier 2015. Dès que la date sera connue, le BDE sera prévenu pour faire le bilan des appareils de la Médiathèque et de la Kfet.

**Construction d'un enclos pour les consignes vides de la Kfet :**

Il faut envoyer un dossier avec un croquis à M. Depoix.

**Défibrillateur :**

Les étudiants demandent s'il serait possible d'installer un ou plusieurs défibrillateurs sur la résidence (à la porterie et/ou à la Kfet). Jean-Cyriaque Babelat, directeur de la résidence de Cachan est tout à fait favorable à cela. Cependant, le budget de la résidence et du CROUS en général est très serré. Cette dépense n'a pas été prévue sur le budget 2015. Il va cependant faire part de cette demande à sa hiérarchie.

Prochain conseil de résidence en avril 2015.